



Remboursement de dépôt de garantie

Par **unijel**, le **03/11/2009** à **11:40**

Bonjour à tous,

J'espère que vous pourrez m'aider.

Pour payer la caution de mon logement, j'ai fait appel à Astria pour un prêt loca-pass. J'ai remboursé ma dette depuis longtemps. J'ai aujourd'hui quitté mon logement et après les 2 mois d'attente réglementaires, mon syndic a remboursé le dépôt de garantie directement à Astria.

Je n'ai donc toujours pas touché un centime. Après un appel à Astria, ils me donnent encore 1 mois de délai avant de m'envoyer un chèque ce qui fait 3 mois d'attente pour le remboursement de ma caution.

Est-ce normal?

Puis-je exiger un remboursement plus rapide?

Je compte vraiment sur cet argent qui me serait très utile en ce moment.

Merci d'avance de l'attention que vous allez porter à la lecture de ce post et de votre réponse.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **12:14**

[fluo]ADIL du Loiret[/fluo]

02 38 62 47 07

1 rue de l'Université

45000 Orléans

Bonjour, contactez l'Association ADIL d'Orléans, ils tiennent des permanences juridiques à

l'attention des locataires, ils vous renseigneront efficacement, bonne journée à vous.

Par **unijel**, le **03/11/2009** à **13:02**

merci beaucoup de votre rapidité et votre efficacité